

FORMAT DES AUDITIONS

Partie 1

Remarques introductives du candidat : jusqu'à 10 minutes * ; si ce temps n'est pas entièrement utilisé, le temps restant sera ajouté au temps de réponse dans la partie 2.

Questions des Travailleurs : 5 minutes

Questions des Employeurs : 5 minutes

Questions des Gouvernements : 10 minutes

Réponses du candidat : 20 minutes

Partie 2

Questions des Travailleurs : 3 minutes

Questions des Employeurs : 3 minutes

Questions des Gouvernements : 6 minutes

Réponses du candidat : 12 minutes plus le temps qui n'aurait pas été utilisé dans l'introduction *.